

La Commission est chargée d'administrer la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, qui régit les négociations collectives, la procédure des règlements de griefs et le processus d'arbitrage pour l'ensemble de la Fonction publique.

Ministre responsable :

président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Agence canadienne

Édifice commémoratif de l'Est

284, rue Wellington, 1^{er} étage

Ottawa (Ontario)

K1A0P4

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 992-3224.

Sépultures de guerre et monuments : la Commission est chargée de marquer et d'entretenir les sépultures des membres des Forces du Commonwealth morts lors des deux guerres mondiales, d'ériger des monuments commémoratifs aux morts dont les sépultures sont inconnues et de tenir des documents et des registres. L'Agence canadienne s'acquitte de ces tâches pour toute l'Amérique du Nord. Elle fournit également au public des renseignements concernant les endroits de sépultures de guerre du Commonwealth dans le monde entier.

Commission mixte internationale (CMI)

Section canadienne

Édifice Berger

100, rue Metcalfe, 18^e étage

Ottawa (Ontario)

K1P5M1

Bureau régional : Windsor.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 995-2984.

La Commission mixte internationale est composée de trois commissaires du Canada et de trois commissaires des États-Unis et a été créée en vertu du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes dans le but d'aider à résoudre et à prévenir les différends pouvant survenir sur des questions touchant la frontière commune entre les deux pays. Parmi les tâches confiées à la Commission, il y a la responsabilité quasi judiciaire de rendre des décisions à l'égard des requêtes visant la construction et l'exploitation de certains aménagements qui auraient un impact sur le niveau et le débit des eaux limitrophes et transfrontières. La CMI enquête également sur les problèmes qui lui sont

soumis par les deux gouvernements, y compris des questions touchant à la qualité des eaux. En vertu de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la Commission assume certaines responsabilités de contrôle sur les questions entourant la variation des niveaux de l'eau dans les Grands Lacs. Elle contrôle aussi la qualité de l'eau dans les rivières Rouge, Rainy et St. Croix.

Ministre responsable :

secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Commission nationale des libérations conditionnelles

Administration centrale

Édifice Sir Wilfrid-Laurier

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario)

K1A0R1

Bureaux régionaux : Vancouver (Abbotsford), Saskatoon, Kingston, Montréal et Moncton.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 995-1308.

La Commission est chargée d'accorder, de refuser ou de révoquer la libération conditionnelle des détenus de tous les pénitenciers fédéraux et de certains établissements provinciaux (provinces des Prairies et de l'Atlantique). La Commission peut aussi révoquer la libération sous surveillance obligatoire des détenus d'établissements fédéraux. Elle s'occupe notamment des critères d'admissibilité à la libération conditionnelle, des conditions de libération, de l'application de garanties de procédure, des recommandations en vue d'accorder le pardon, et des communications et des consultations avec d'autres composantes du système de justice criminelle.

Ministre responsable :

solliciteur général du Canada

Communications, ministère des

Administration centrale

Tour Journal Nord

300, rue Slater

Ottawa (Ontario)

K1A0C8

Bureaux régionaux : Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton.

Bureaux de district : dans toutes les régions du Canada.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 990-4900.

Dans le domaine des communications, le Ministère s'occupe des moyens électroniques servant à créer, à traiter, à enregistrer, à diffuser, à afficher et à échanger de l'information, de même que des